

Classification économique
BENELUX
des
dépenses et des recettes
des administrations publiques
1981

La classification économique qui, comme son nom indique, permet de classer les recettes et les dépenses de l'Etat d'après leur nature économique et suivant un plan axé sur la comptabilité nationale, a pour objet de dégager la nature économique de l'activité de l'Etat et de mettre ainsi en évidence l'influence des transactions de l'Etat sur l'économie nationale.

Le système de classification a été mis au point par la commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et para-étatiques fonctionnant dans le cadre de l'union économique Benelux. Cette classification a été approuvée par le comité des ministres de l'union économique au cours de sa réunion du 29 juin 1981 (cf. Mémorial, recueil A No 85, du 1er décembre 1981).

DEBIT

CREDIT

0 DEPENSES ET RECETTES QUI NE SONT PAS VENTILEES OU NE LE SONT QU'ULTERIEUREMENT ENTRE LES GROUPES PRINCIPAUX 1 A 9

00	Non ventilé	00	Non ventilé
01	Dépenses à ventiler entre les groupes principaux 1 à 9	06	Recettes à ventiler entre les groupes principaux 1 à 9
02	Dépenses des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent	07	Recettes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent
02.0	Non ventilé	07.0	Non ventilé
02.1	Dépenses courantes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent	07.1	Recettes courantes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent
02.2	Dépenses de capital des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent	07.2	Recettes de capital des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent
03	Opérations internes	08	Opérations internes
03.0	Non ventilé	08.0	Non ventilé
03.1	Compensations de dépenses effectuées dans les états collectifs	08.1	Compensations de recettes effectuées dans les états collectifs
03.2	Compensations avec d'autres exercices	08.2	Compensations avec d'autres exercices
03.3	Autres opérations internes	08.3	Autres opérations internes

DEBIT

CREDIT

1 **DEPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES**
(DEPENSES DE CONSOMMATION)

10	Non ventilé	10	Non ventilé
11	Salaires et charges sociales	16	Vente de biens non durables et de services
11.0	Non ventilé	16.0	Non ventilé
11.1	Salaires proprement dits	16.1	Vente de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
11.10	Non ventilé	16.10	Non ventilé
11.11	Rémunération suivant les barèmes	16.11	Aux entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance
11.12	Autres éléments de la rémunération	16.12	Aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages et aux ménages
11.2	Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds	16.13	A l'étranger
11.3	Autres charges sociales de l'employeur	16.2	Ventes de biens non durables et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques
11.30	Non ventilé	17	Vente de biens militaires durables
11.31	Allocations directes	18	Recettes provenant de travaux de génie civil et d'autres biens d'investissement produits
11.32	Paiements maintenus du salaire	18.0	Non ventilé
11.33	Pensions du personnel du secteur administrations publiques	18.1	Recettes d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
11.4	Salaires en nature	18.2	Recettes à l'intérieur du secteur administrations publiques
12	Achat de biens non durables et de services	19	Profits imputés en raison de la production de biens d'investissement en régie propre
12.0	Non ventilé		
12.1	Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques		
12.2	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur administrations publiques		

./.

DEBIT

CREDIT

- 12.3 *Achats spécifiques à des secteurs autres que le secteur administrations publiques*
- 12.4 *Achats spécifiques à l'intérieur du secteur administrations publiques*
- 12.5 *Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques*
- 13 *Achat de biens militaires durables***
- 14 *Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur***
 - 14.0 *Non ventilé*
 - 14.1 *Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques*
 - 14.2 *Frais payés à l'intérieur du secteur administrations publiques*
- 15 *Coûts imputés***
 - 15.0 *Non ventilé*
 - 15.1 *Amortissement de biens immeubles*
 - 15.2 *Amortissement de biens meubles durables*

DEBIT

CREDIT

2

INTERETS, FERMAGES ET AUTRES REVENUS DE LA PROPRIETE**ET DE L'ENTREPRISE**

20	Non ventilé	20	Non ventilé
21	Intérêts de la dette publique	26	Intérêts de créances des pouvoirs publics
21.0	Non ventilé	26.0	Non ventilé
21.1	Intérêts de la dette publique en monnaie nationale	26.1	Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
21.10	Non ventilé	26.2	Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques
21.11	Dette intérieure	27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques
21.12	Dette extérieure	27.0	Non ventilé
21.2	Intérêts de la dette publique en devises étrangères	27.1	Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique
21.20	Non ventilé	27.2	Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique
21.21	Dette intérieure	27.3	Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique
21.22	Dette extérieure	27.4	Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique
21.3	Intérêts de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques	27.5	Entreprises publiques d'assurance
21.4	Intérêts de la dette commerciale	28	Autres produits du patrimoine
22	Contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques	28.0	Non ventilé
22.0	Non ventilé	28.1	Concessions
22.1	Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique	28.2	Dividendes
22.2	Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique	28.3	Location de terres
22.3	Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique	29	Intérêts imputés en crédit
22.4	Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique		

./.

DEBIT

CREDIT

- 22.5 *Entreprises publiques d'assurance*
- 23 ***Intérêts imputés en débit***
- 24 ***Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels***
- 24.0 *Non ventilé*
- 24.1 *Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques*
- 24.2 *Paiements à l'intérieur du secteur administrations publiques*

./

DEBIT

CREDIT

3

**TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION ET EN
PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS**

30	Non ventilé	30	Non ventilé
31	Subventions d'exploitation	36	Impôts indirects et "prélèvements"
31.0	Non ventilé	37	Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale
31.1	Subventions réduisant les loyers et les intérêts	37.0	Impôts directs non ventilés
31.10	Non ventilé	37.1	Impôts directs à charge des entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance
31.11	Subventions réduisant les loyers et les intérêts, aux entreprises publiques	37.2	Impôts directs à charge d'autres secteurs (y compris le secteur administrations publiques)
31.12	Subventions réduisant les loyers et les intérêts, à d'autres entreprises	37.3	Cotisations versées aux administrations de sécurité sociale
31.2	Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques	38	Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif, au service des ménages et ménages
31.20	Non ventilé	38.0	Non ventilé
31.21	Subventions en matière de prix, aux entreprises publiques	38.1	Des entreprises
31.22	Autres subventions aux entreprises publiques	38.2	Des institutions de crédit
31.3	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques	38.3	De sociétés d'assurances
31.30	Non ventilé	38.4	D'organismes privés sans but lucratif au service des ménages
31.31	Subventions de prix à des producteurs autres que les entreprises publiques	38.5	Des ménages
31.32	Autres subventions à des producteurs autres que les entreprises publiques	39	Transferts de revenus de l'étranger
32	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	39.0	Non ventilé
		39.1	D'institutions des C.E.

./.

DEBIT

CREDIT

33	Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif, au service des ménages	39.2	De pays des C.E. (administrations publiques)
34	Transferts de revenus aux ménages	39.3	De pays des C.E. (non-administrations publiques)
34.0	Non ventilé	39.4	D'autres institutions internationales que les C.E.
34.1	Pension de veuve et d'orphelin du personnel des services publics	39.5	D'autres pays que les pays des C.E. (administrations publiques)
34.2	Pensions de guerre	39.6	D'autres pays que les pays des C.E. (non-administrations publiques)
34.3	Autres prestations sociales		
34.4	Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs		
34.5	Autres prestations aux ménages en tant que producteurs		
35	Transferts de revenus à l'étranger		
35.0	Non ventilé		
35.1	Aux institutions des C.E.		
35.2	Aux pays des C.E. (administrations publiques)		
35.3	Aux pays des C.E. (non-administrations publiques)		
35.4	A des institutions internationales autres que le C.E.		
35.5	A des pays autres que les pays des C.E. (administrations publiques)		
35.6	A des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)		

DEBIT

CREDIT

4

TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

40	Non ventilé	40	Non ventilé
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	46	Transferts de revenus de l'administration centrale
41.0	Non ventilé	46.0	Non ventilé
41.1	A l'Etat	46.1	De l'Etat
41.2	Aux universités et écoles supérieures de l'Etat	46.10	Non ventilé
41.3	Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres	46.11	Contributions générales
41.4	Aux autres institutions à caractère national	46.12	Contributions spécifiques
41.5	Aux organismes professionnelles de droit public	46.2	Des universités et écoles supérieures de l'Etat
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	46.3	Des universités et écoles supérieures spéciales/libres
43	Transferts de revenus aux administrations publiques régionales et locales	46.4	D'autres institutions à caractère national
43.0	Non ventilé	46.5	Des organismes professionnelles de droit public
43.1	Aux provinces	47	Transferts de revenus des administrations de sécurité sociale
43.10	Non ventilé	48	Transferts de revenus des administrations publiques, régionales et locales
43.11	Contributions générales	48.0	Non ventilé
43.12	Contributions spécifiques	48.1	Des provinces
43.2	Aux communes	48.10	Non ventilé
43.20	Non ventilé	48.11	Contributions générales
43.21	Contributions générales	48.12	Contributions spécifiques
43.22	Contributions spécifiques	48.2	Des communes

./.

DEBIT

CREDIT

43.3	Aux "polders, wateringues" et sociétés d'épuration	48.20	Non ventilé
43.4	Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	48.21	Contributions générales
43.5	Aux autres administrations publiques régionales ou locales	48.22	Contributions spécifiques
43.50	Non ventilé	48.3	Des "polders, wateringues" et sociétés d'épuration
43.51	Contributions générales	48.4	Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci
43.52	Contributions spécifiques	48.5	Des autres administrations publiques régionales et locales
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	48.50	Non ventilé
44.0	Non ventilé	48.51	Contributions générales
44.1	Contributions aux traitements du personnel enseignant	48.52	Contributions spécifiques
44.2	Contributions aux pensions de retraite du personnel enseignant	49	Transferts de revenus de l'enseignement non universitaire spécial/libre
44.3	Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement		
44.4	Contributions aux charges d'intérêt de l'enseignement		

./.

DEBIT

CREDIT

5

TRANSFERTS EN CAPITAL A DESTINATION ET EN**PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS**

50	Non ventilé	50	Non ventilé
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	56	Impôts en capital
51.0	Non ventilé	56.0	Non ventilé
51.1	Aides à l'investissement	56.1	Des entreprises
51.2	Autres transferts en capital aux entreprises	56.2	Des institutions de crédit
51.3	Autres transferts en capital aux institutions de crédit	56.3	Des sociétés d'assurance
51.4	Autres transferts en capital aux sociétés d'assurance	56.4	Des organismes privés sans but lucratif, au service des ménages
52	Transferts en capital aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	56.5	Des ménages
52.0	Non ventilé	57	Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital)
52.1	Aides à l'investissement	57.0	Non ventilé
52.2	Autres transferts en capital	57.1	Aides à l'investissement
53	Transferts en capital aux ménages	57.2	Autres transferts en capital des entreprises
53.0	Non ventilé	57.3	Autres transferts en capital des institutions de crédit
53.1	Aides à l'investissement	57.4	Autres transferts en capital des sociétés d'assurance
53.2	Autres transferts en capital	58	Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages (à l'exclusion des impôts en capital)
54	Transferts en capital à l'étranger	58.0	Non ventilé
54.0	Non ventilé	58.1	Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages
54.1	Transferts en capital aux institutions des C.E.		
54.10	Non ventilé		
54.11	Aides à l'investissement		

./.

DEBIT

CREDIT

54.12	<i>Autres transferts en capital</i>	58.10	<i>Non ventilé</i>
54.2	<i>Transferts en capital aux pays des C.E. (administrations publiques)</i>	58.11	<i>Aides à l'investissement</i>
54.20	<i>Non ventilé</i>	58.12	<i>Autres transferts en capital</i>
54.21	<i>Aides à l'investissement</i>	58.2	<i>Des ménages</i>
54.22	<i>Autres transferts en capital</i>	58.20	<i>Non ventilé</i>
54.3	<i>Transferts en capital aux pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	58.21	<i>Aides à l'investissement</i>
54.30	<i>Non ventilé</i>	58.22	<i>Autres transferts en capital à l'étranger</i>
54.31	<i>Aides à l'investissement</i>	59	<i>Transferts en capital de l'étranger</i>
54.32	<i>Autres transferts en capital</i>	59.0	<i>Non ventilé</i>
54.4	<i>Transferts en capital à d'autres institutions internationales que les C.E.</i>	59.1	<i>Transferts en capital des institutions des C.E.</i>
54.40	<i>Non ventilé</i>	59.10	<i>Non ventilé</i>
54.41	<i>Aides à l'investissement</i>	59.11	<i>Aides à l'investissement</i>
54.42	<i>Autres transferts en capital</i>	59.12	<i>Autres transferts en capital</i>
54.5	<i>Transferts en capital à des pays autres que les pays des C.E. (administrations publiques)</i>	59.2	<i>Transferts en capital des pays des C.E. (administrations publiques)</i>
54.50	<i>Non ventilé</i>	59.20	<i>Non ventilé</i>
54.51	<i>Aides à l'investissement</i>	59.21	<i>Aides à l'investissement</i>
54.52	<i>Autres transferts en capital</i>	59.22	<i>Autres transferts en capital</i>
54.6	<i>Transferts en capital à des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	59.3	<i>Transferts en capital des pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
54.60	<i>Non ventilé</i>	59.30	<i>Non ventilé</i>
54.61	<i>Aides à l'investissement</i>	59.31	<i>Aides à l'investissement</i>
54.62	<i>Autres transferts en capital</i>	59.32	<i>Autres transferts en capital</i>
		59.4	<i>Transferts en capital d'institutions internationales autres que les C.E.</i>

./.

DEBIT

CREDIT

- 59.40 Non ventilé
- 59.41 Aides à l'investissement
- 59.42 Autres transferts en capital
- 59.5 Transferts en capital des pays autres
que les pays des C.E. (administrations
publiques)
- 59.50 Non ventilé
- 59.51 Aides à l'investissement
- 59.52 Autres transferts en capital
- 59.6 Transferts en capital des pays autres
que les pays des C.E. (non-administra-
tions publiques)
- 59.60 Non ventilé
- 59.61 Aides à l'investissement
- 59.62 Autres transferts en capital

./.

DEBIT

CREDIT

6

TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

60	Non ventilé	60	Non ventilé
61	Transferts en capital à l'administration centrale	66	Transferts en capital de l'administration centrale
61.0	Non ventilé	66.0	Non ventilé
61.1	A l'Etat	66.1	De l'Etat
61.10	Non ventilé	66.10	Non ventilé
61.11	Aides à l'investissement	66.11	Aides à l'investissement
61.12	Autres transferts en capital	66.12	Autres transferts en capital
61.2	Aux universités et écoles supérieures de l'Etat	66.2	Des universités et écoles supérieures de l'Etat
61.20	Non ventilé	66.20	Non ventilé
61.21	Aides à l'investissement	66.21	Aides à l'investissement
61.22	Autres transferts en capital	66.22	Autres transferts en capital
61.3	Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres	66.3	Des universités et écoles supérieures spéciales/libres
61.30	Non ventilé	66.30	Non ventilé
61.31	Aides à l'investissement	66.31	Aides à l'investissement
61.32	Autres transferts en capital	66.32	Autres transferts en capital
61.4	Aux autres institutions à caractère national	66.4	D'autres institutions à caractère national
61.40	Non ventilé	66.40	Non ventilé
61.41	Aides à l'investissement	66.41	Aides à l'investissement
61.42	Autres transferts en capital	66.42	Autres transferts en capital
61.5	Aux organismes professionnels de droit public	66.5	Des organismes professionnels de droit public
61.50	Non ventilé	66.50	Non ventilé

DEBIT

CREDIT

61.51	<i>Aides à l'investissement</i>	66.51	<i>Aides à l'investissement</i>
61.52	<i>Autres transferts en capital</i>	66.52	<i>Autres transferts en capital</i>
62	<i>Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale</i>	67	<i>Transferts en capital des administrations de sécurité sociale</i>
62.0	<i>Non ventilé</i>	68	<i>Transferts en capital des administrations publiques, régionales et locales</i>
62.1	<i>Aides à l'investissement</i>	68.0	<i>Non ventilé</i>
62.2	<i>Autres transferts en capital</i>	68.1	<i>Des provinces</i>
63	<i>Transferts en capital aux administrations publiques régionales et locales</i>	68.11	<i>Aides à l'investissement</i>
63.0	<i>Non ventilé</i>	68.12	<i>Autres transferts en capital</i>
63.1	<i>Aux provinces</i>	68.2	<i>Des communes</i>
63.10	<i>Non ventilé</i>	68.20	<i>Non ventilé</i>
63.11	<i>Aides à l'investissement</i>	68.21	<i>Aides à l'investissement</i>
63.12	<i>Autres transferts en capital</i>	68.22	<i>Autres transferts en capital</i>
63.2	<i>Aux communes</i>	68.3	<i>Des "polders, wateringues" et sociétés d'épuration</i>
63.20	<i>Non ventilé</i>	68.30	<i>Non ventilé</i>
63.21	<i>Aides à l'investissement</i>	68.31	<i>Aides à l'investissement</i>
63.22	<i>Autres transferts en capital</i>	68.32	<i>Autres transferts en capital</i>
63.3	<i>Aux "polders, wateringues" et sociétés d'épuration</i>	68.4	<i>Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</i>
63.30	<i>Non ventilé</i>	68.40	<i>Non ventilé</i>
63.31	<i>Aides à l'investissement</i>	68.41	<i>Aides à l'investissement</i>
63.32	<i>Autres transferts en capital</i>	68.42	<i>Autres transferts en capital</i>
63.4	<i>Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</i>		

./.

DEBIT

CREDIT

63.40	Non ventilé	68.5	Des autres administrations publiques régionales et locales
63.41	Aides à l'investissement	68.50	Non ventilé
63.42	Autres transferts en capital	68.51	Aides à l'investissement
63.5	Aux autres administrations publiques, régionales et locales	68.52	Autres transferts en capital
63.50	Non ventilé	69	Transferts en capital de l'enseignement non universitaire spécial/libre
63.51	Aides à l'investissement	69.0	Non ventilé
63.52	Autres transferts en capital	69.1	Aides à l'investissement
64	Transferts en capital à l'enseignement non universitaire spécial/libre	69.2	Autres transferts en capital
64.0	Non ventilé		
64.1	Aides à l'investissement		
64.2	Autres transferts en capital		

DEBIT

CREDIT

7

INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS

70	Non ventilé	70	Non ventilé
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	76	Ventes de terrains et bâtiments dans le pays
71.0	Non ventilé	76.0	Non ventilé
71.1	Achats de terrains (à l'exclusion des frais supplémentaires et des indemnisations)	76.1	Ventes de terrains
71.10	Non ventilé	76.10	Non ventilé
71.11	A l'intérieur du secteur administrations publiques	76.11	A l'intérieur du secteur administrations publiques
71.12	Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	76.12	A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
71.2	Achat d'ouvrages existants de génie civil (à l'exclusion des frais supplémentaires et des indemnisations)	76.2	Ventes d'ouvrages existants de génie civil
71.20	Non ventilé	76.20	Non ventilé
71.21	A l'intérieur du secteur administrations publiques	76.21	A l'intérieur du secteur administrations publiques
71.22	Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	76.22	A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
71.3	Achat de bâtiments existants (à l'exclusion des frais supplémentaires et des indemnisations)	76.3	Ventes de bâtiments existants
71.30	Non ventilé	76.30	Non ventilé
71.31	A l'intérieur du secteur administrations publiques	76.31	A l'intérieur du secteur administrations publiques
71.32	Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	76.32	A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
72	Construction de bâtiments	77	Ventes d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels
72.0	Non ventilé	77.0	Non ventilé
72.1	Travaux effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	77.1	Ventes de matériel de transport

./.

DEBIT

CREDIT

72.2	Travaux effectués en régie propre	77.2	Vente d'autre matériel
72.3	Effectués par d'autres administrations publiques	77.3	Vente de patentes, brevets et autres biens incorporels
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	78	Réduction de stocks
73.0	Non ventilé	79	Amortissements
73.1	Routes		
73.10	Non ventilé		
73.11	Travaux effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques		
73.12	Effectués en régie propre		
73.13	Effectués par d'autres administrations publiques		
73.2	Travaux hydrauliques		
73.20	Non ventilé		
73.21	Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques		
73.22	Effectués en régie propre		
73.23	Effectués par d'autres administrations publiques		
73.3	Pipe-lines		
73.30	Non ventilé		
73.31	Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques		
73.32	Effectués en régie propre		
73.33	Effectués par d'autres administrations publiques		
73.4	Autres ouvrages		

./.

DEBIT

CREDIT

- 73.40 *Non ventilé*
- 73.41 *Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques*
- 73.42 *Effectués en régie propre*
- 73.43 *Effectués par d'autres administrations publiques*
- 74 *Acquisition d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels***
- 74.0 *Non ventilé*
- 74.1 *Achat de matériel de transport*
- 74.2 *Acquisition d'autre matériel*
- 74.20 *Non ventilé*
- 74.21 *Fabriqué par d'autres administrations publiques*
- 74.22 *Fabriqué par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques*
- 74.3 *Frais enregistrés lors de l'achat et de la vente de terrains et bâtiments*
- 74.4 *Acquisition de patentes, brevets et autres biens incorporels*
- 74.9 *Opérations effectuées en régie propre*
- 75 *Constitution de stocks***

./.

DEBIT

CREDIT

8

OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CREDITS;
PARTICIPATIONS ET LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS

<p>80 Non ventilé</p> <p>81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières</p> <p>81.0 Non ventilé</p> <p>81.1 Octrois de crédits à des entreprises</p> <p>81.2 Octrois de crédits à des institutions de crédit</p> <p>81.3 Octrois de crédits à des sociétés d'assurance</p> <p>81.4 Participations dans des entreprises</p> <p>81.5 Participations dans des institutions de crédit</p> <p>81.6 Participations dans des sociétés d'assurance</p> <p>82 Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages</p> <p>83 Octrois de crédits aux ménages</p> <p>84 Octrois de crédits et participations à l'étranger</p> <p>84.0 Non ventilé</p> <p>84.1 Octrois de crédits à l'étranger</p> <p>84.10 Non ventilé</p> <p>84.11 Aux institutions des C.E.</p> <p>84.12 Aux pays des C.E. (administrations publiques)</p> <p>84.13 Aux pays des C.E. (non-administrations publiques)</p>	<p>80 Non ventilé</p> <p>86 Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières</p> <p>86.0 Non ventilé</p> <p>86.1 Remboursements de crédits par les entreprises</p> <p>86.2 Remboursements de crédits par les institutions de crédit</p> <p>86.3 Remboursements de crédits par les sociétés d'assurance</p> <p>86.4 Liquidations de participations dans les entreprises</p> <p>86.5 Liquidations de participations dans les institutions de crédit</p> <p>86.6 Liquidations de participations dans les sociétés d'assurance</p> <p>87 Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages</p> <p>87.0 Non ventilé</p> <p>87.1 Par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages</p> <p>87.2 Par les ménages</p> <p>88 Remboursements de crédits par et liquidations de participations à l'étranger</p> <p>88.0 Non ventilé</p>
--	--

DEBIT

CREDIT

84.14	<i>A d'autres institutions internationales que les C.E.</i>	88.1	<i>Remboursements de crédits par l'étranger</i>
84.15	<i>A d'autres pays que les pays des C.E. (administrations publiques)</i>	88.10	<i>Non ventilé</i>
84.16	<i>A d'autres pays que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	88.11	<i>Par les institutions des C.E.</i>
84.2	<i>Participations à l'étranger</i>	88.12	<i>Par les pays des C.E. (administrations publiques)</i>
84.20	<i>Non ventilé</i>	88.13	<i>Par les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
84.21	<i>Dans des institutions des C.E.</i>	88.14	<i>Par d'autres institutions internationales que les C.E.</i>
84.22	<i>Dans des pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	88.15	<i>Par des pays autres que les pays des C.E. (administrations publiques)</i>
84.23	<i>Dans d'autres institutions internationales que les C.E.</i>	88.16	<i>Par des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
84.24	<i>Dans des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	88.2	<i>Liquidations des participations à l'étranger</i>
85	<i>Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques</i>	88.20	<i>Non ventilé</i>
85.0	<i>Non ventilé</i>	88.21	<i>Dans des institutions des C.E.</i>
85.1	<i>Au pouvoir central</i>	88.22	<i>Dans des pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
85.10	<i>Non ventilé</i>	88.23	<i>Dans d'autres institutions internationales que les C.E.</i>
85.11	<i>A l'Etat</i>	88.24	<i>Dans d'autres pays que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
85.12	<i>Aux universités et écoles supérieures de l'Etat</i>	89	<i>Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques</i>
85.13	<i>Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres</i>	89.0	<i>Non ventilé</i>
85.14	<i>Aux autres institutions à caractère national</i>	89.1	<i>Par les administrations publiques centrales</i>
85.15	<i>Aux organismes professionnels de droit public</i>	89.10	<i>Non ventilé</i>
85.2	<i>Aux administrations de sécurité sociale</i>		

./.

DEBIT

CREDIT

85.3	<i>Aux administrations publiques régionales et locales</i>	89.11	<i>Par l'Etat</i>
85.30	<i>Non ventilé</i>	89.12	<i>Par les universités et écoles supérieures de l'Etat</i>
85.31	<i>Aux provinces</i>	89.13	<i>Par les universités et écoles supérieures spéciales/libres</i>
85.32	<i>Aux communes</i>	89.14	<i>Par les autres institutions à caractère national</i>
85.33	<i>Aux "polders, wateringues" et sociétés d'épuration</i>	89.15	<i>Par les organismes professionnels de droit public</i>
85.34	<i>Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</i>	89.2	<i>Par les administrations de sécurité sociale</i>
85.35	<i>Aux autres administrations publiques régionales et locales</i>	89.3	<i>Par les administrations publiques régionales et locales</i>
85.4	<i>A l'enseignement non universitaire spécial /libre</i>	89.30	<i>Non ventilé</i>
		89.31	<i>Par les provinces</i>
		89.32	<i>Par les communes</i>
		89.33	<i>Par les "polders, wateringues" et sociétés d'épuration</i>
		89.34	<i>Par les institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</i>
		89.35	<i>Par les autres administrations publiques régionales et locales</i>
		89.4	<i>Par l'enseignement non universitaire spécial/libre</i>

./.

DEBIT

CREDIT

9

DETTE PUBLIQUE

91	Remboursement de la dette publique consolidée	96	Produit des emprunts consolidés
91.0	Non ventilé	96.0	Non ventilé
91.1	Remboursement de la dette en monnaie nationale	96.1	Produits des emprunts en monnaie nationale
91.10	Non ventilé	96.10	Non ventilé
91.11	Dette intérieure	96.11	Dette intérieure
91.12	Dette extérieure	96.12	Dette extérieure
91.2	Remboursement de la dette en monnaie étrangère	96.2	Produit des emprunts en monnaie étrangère
91.20	Non ventilé	96.20	Non ventilé
91.21	Dette intérieure	96.21	Dette intérieure
91.22	Dette extérieure	96.22	Dette extérieure
91.3	Remboursement de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques	96.3	Produits des emprunts à l'intérieur du secteur administrations publiques
91.4	Perte pour remboursement au-dessus du pair	96.4	Bénéfice pour émission au-dessus du pair
91.5	Perte pour émission en-dessous du pair	96.5	Bénéfice pour remboursement en-dessous du pair
92	Démonétisations	97	Monétisations
93	Dotations de fonds de réserve	98	Prélèvements sur fonds de réserve
94	Remboursement de la dette à court terme	99	Produit des emprunts à court terme